

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identificateur du produit** : **PÉNÉTRANT LIQUID WRENCH**

**Usage du produit** : Huile de dégrillage universelle (aérosol).

**Famille chimique** : Mélange.

**No. de pièce du fabricant** : L106C, L112C, L112/6C

**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**  
**Radiator Specialty Co., of Canada**  
 1711 Aimco Blvd.  
 Mississauga, ON, Canada  
 L4W 1H7

**Nom et adresse du fabricant:**  
 Consulter le fournisseur

**No de téléphone d'information**  
 : (905) 625-9117 (lundi à vendredi, 8:00 à 16:00 Hres)

**No. de téléphone en cas d'urgence**  
 : (613) 996-6666 (CANUTEC)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

Classification SIMDUT:

Catégorie A (Contenants sous pression);  
 Catégorie B5 (Aérosols Inflammables).

Étiquetage: Les phrases recommandées sur l'étiquette du fournisseur se retrouvent dans la Section 15.

Symboles SIMDUT exigés sur l'étiquette du fournisseur :



**Aperçu des urgences** : Liquide clair pratiquement jaune contenu dans un contenant aérosol pressurisé. Odeur agréable.  
**ATTENTION!** Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Peut être nocif par ingestion. Risque d'être un danger à l'aspiration. Peut être nocif par inhalation. L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. En cas d'inhalation des brouillard, cela risque de causer douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau.

### **EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :**

#### **Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

- Inhalation* : L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. En cas d'inhalation des brouillard, cela risque de causer douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience.
- Peau* : Risque de causer une légère irritation de la peau. Un contact continu, risque d'être plus irritant. Si le produit est vaporisé directement sur la peau, on peut ressentir les symptômes d'engelures incluant l'engourdissement, une sensation de piqure et des démangeaisons.
- Yeux* : Peut causer une légère irritation de l'oeil. Si le produit est vaporisé directement dans les yeux, cela risque de causer la gelure de l'oeil.

**Ingestion** : N'est pas sensé être une voie d'exposition en conditions normales d'utilisation. Cependant, si le produit est vaporiser directement dans la bouche et qu'une grande quantité de concentré du liquide est avalé, cela pourrait causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

#### Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des effets néfastes au niveau des reins.

**Statut de cancérogène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

#### Effets potentiels sur l'environnement

: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	60,00 – 100,00
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	7,00 – 13,00
Dioxyde de carbone	124-38-9	1,00 – 5,00

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

**Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.

**Contact avec la peau** : En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

**Ingestion** : Consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Un examen médical immédiat est requis. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

: Aérosol inflammable. S'enflamme si exposé à la chaleur, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition. Les contenants fermés sous pression risque d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

**Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.

#### Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

: Aérosols sensibles aux chocs. Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte.

**Moyen d'extinction approprié** : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

#### Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Protégez le personnel contre l'évacuation ou la rupture des contenants. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

#### Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NOx); Oxydes de bore; Aldéhydes; Hydrocarbures; Fluorure d'hydrogène; Produits fluorés; Autres composés organiques non identifiés.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles** : Toutes les personnes qui traitent avec le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

: S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

**Nettoyage des déversements**

: Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites**

: Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas percer ou incinérer. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

**Substances incompatibles** : Oxydants forts; Bases; Acides.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Limites d'exposition**

<b>Ingrédients</b>	<b>ACGIH TLV</b>		<b>OSHA PEL</b>	
	<b>TWA</b>	<b>STEL</b>	<b>PEL</b>	<b>STEL</b>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	200 mg/m <sup>3</sup> (peau)	P/D	P/D	P/D
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	P/D	P/D	P/D	P/D
Dioxyde de carbone	5000 ppm	30 000 ppm	5000 ppm	P/D

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire**

: Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Un programme de protection respiratoire qui répond aux exigences du CSA Z94.4-02 doit être suivi toutes les fois que les conditions sur le lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.

**Protection de la peau**

: Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

**Protection des yeux/du visage**

: Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Se référer à la norme CSA Z94.3 ou tout autre norme.

**Autre équipement de protection**

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Considérations générales d'hygiène**

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver les mains après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: Aérosol liquide.	<b>Apparence</b>	: Liquide clair pratiquement jaune contenu dans un contenant aérosol pressurisé.
<b>Odeur</b>	: Odeur agréable.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: P/D	<b>Densité relative</b>	: 0,89
<b>Point d'ébullition</b>	: 160°C (concentré)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Insoluble.
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)</b>	: P/D
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: < 1
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: 93,3°C (concentré)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: 5%
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: Coupelle fermée, Tag	<b>Retour de flamme observé</b>	: NON
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: 0,7%	<b>Viscosité</b>	: P/D
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: > 45,7 cm, < 100 cm	<b>Renseignement générique</b>	: Chaleur chimique de combustion: 33,98 kJ/g

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Oxydants forts; Bases; Acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption cutanée</i> : NON <i>Peau &amp; Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Propriétés irritantes du produit</b>	: Irritant léger pour les yeux. Irritant léger pour la peau.

**Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Composants</u>	<u>CL<sub>50</sub>(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL<sub>50</sub></u>	
		<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	P/D	> 5000 mg/kg (souris)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	> 200 mg/L/1H	3184 mg/kg	15 440 mg/kg
Dioxyde de carbone	P/D	S/O (gaz)	S/O (gaz)

- Statut de cancérigène** : Contient les produits chimiques suivants avec inscription confirmée comme étant cancérigène pour les animaux (A3) par ACGIH: Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée.  
Aucun autre composant n'est classé comme étant cancérigène par IARC, ACGIH, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.
- Tératogénicité** : N'est pas sensé être un tératogène.
- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
- Épidémiologie** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Autres dangers importants** : Risque de causer la dépression du système nerveux central.
- Maladies aggravées par une surexposition** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

### Données Écotoxicité:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL<sub>50</sub> / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	11 619 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnias</u>		
		<u>CE<sub>50</sub> / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les algues</u>		
		<u>EC50 / 96h or 72h</u>	<u>NOEC / 96h or 72h</u>	<u>Facteur M</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-47-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle	25498-49-1	21 010 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

**Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Persistence** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.  
Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Distillats légers (pétrole), hydrotraités; Éther monométhyle de tripropylène glycol.  
Les distillats de pétrole légers hydrotraités sont considérés comme étant facilement biodégradables, mais en défaut de la fenêtre de 10 jours (OECD).

**Potentiel de bioaccumulation**

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (CAS 64742-47-8)	5,1 - 8,8	P/D
Éther de tripropylèneglycol et de méthyle (CAS 25498-49-1)	0,309	3,16

**Effets nocifs divers sur l'environnement**

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**


**Manipulation en vue de l'élimination**

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Ne pas perforer ou incinérer les contenants.

**Méthodes d'élimination**

: Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<u>Information sur la réglementation</u>	<u>Numéro ONU</u>	<u>Nom d'expédition</u>	<u>Classe</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Étiquette</u>
Canada (TMD)	UN1950	AÉROSOLS	2.1	Aucun(e)	
<b>Canada (TMD)</b> <b>Renseignements supplémentaires</b>	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage:**

ATTENTION! Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Peut être nocif par ingestion. Risque d'être un danger à l'aspiration. Peut être nocif par inhalation. L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. En cas d'inhalation des brouillard, cela risque de causer douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau.

Précautions : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Laver soigneusement après manipulation. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de toute source de chaleur, d'étincelles et de la lumière.

PREMIERS SOINS: En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux. En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Pour plus de renseignements, consulter la fiche signalétique.

#### **Renseignements Canadien:**

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

***Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.***

#### **Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).


### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### **Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 CAS: Chemical Abstract Services  
 ACNOR: Association canadienne de normalisation  
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
 Inh: Inhalation  
 CL: Concentration létale  
 DL: Dose létale  
 MSHA: Mine Safety and Health Administration  
 S/O: Sans objet  
 P/D: Pas disponible  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

#### **Références**

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2015.  
 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2016.  
 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2016 (Chempendium, HSDB et RTECs).  
 4. Fiches signalétiques du fabricant.  
 5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2016.

<p><b><u>Préparée pour :</u></b> Radiator Specialty Co. of Canada 1711 Aimco Blvd. Mississauga, ON, Canada, L4W 1H7 Téléphone: 905-625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h) Adresser toutes les requêtes à Radiator Specialty.</p>	
<p><b><u>Préparée par :</u></b> ICC Centre de Conformité Inc. <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Radiator Specialty Co. of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Radiator Specialty Co. of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Radiator Specialty Co. of Canada.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 06/25/2007

**Date de révision (mm/jj/aaaa)**

: 04/01/2016

**No de révision**

: 5

**Informations de révision**

: sections de la FDS mises-à-jour:  
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**FIN DU DOCUMENT**